

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2018

20 août 2008

### SOMMAIRE

AI Global Strategies S.A. ....	96852	IBC Ugod Luxembourg S.A. ....	96818
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 3) S. à r.l. ....	96824	Indigo Capital IV S.à r.l. ....	96838
ASA Finance & Holding S.A. ....	96863	Le Grand Château S.à.r.l. ....	96851
Axus Luxembourg S.A. ....	96855	Les Favorites S.à r.l. ....	96862
Blu Investments S.A. ....	96838	Logo-Immo S.A. ....	96856
Bordeaux Holding S.A. ....	96859	Mageco Investment S.A. ....	96837
Comit Luxembourg S.à r.l. ....	96861	MCMS S.A. ....	96856
Copeco ....	96855	M.R. & A. Holding ....	96838
Dauphin Holding S.A. ....	96860	MS Technologies S.A. ....	96864
Didi Finance S.à r.l. ....	96818	Nic Lux S.A. ....	96858
Duse II S. à r.l. ....	96861	Oikopolis S.à r.l. ....	96858
Eider ....	96857	Oracle Real S.A. ....	96858
Enex S.A. ....	96851	Phil S.à r.l. ....	96837
Etini Invest S.A. ....	96839	Progene S.A. ....	96860
Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques ....	96857	ProLogis UK CCLXVI S.à r.l. ....	96832
Financial Belt S.A. ....	96860	Résidence du Clopp S.à.r.l. ....	96818
Forges S.A. ....	96864	Ristretto Managers S.à r.l. ....	96855
Gedefina Holding S.A. ....	96858	Sixt S.à r.l. ....	96859
HEVAF Grafton Residential S.à r.l. ....	96839	Sofigepar Holding S.A. ....	96818
HEVAF LS 17 S.à r.l. ....	96839	Solania Investments S.A. ....	96859
Holingest S.A. ....	96860	V.V.C. Holding GmbH ....	96861
Holingest S.A. ....	96859	WP Roaming Holdings S.A. ....	96861

**Sofigepar Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONS MANGEN.

Référence de publication: 2008097519/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11282. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Résidence du Clopp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 106.400.

Je soussigné, Monsieur MARQUES Carlos, né le 12/08/1967 à Carriço-Pombal (Portugal), demeurant 11, rue de Turin à L-4337 Esch-sur-Alzette, déclare par la présente démissionner à partir du 15/03/2008 de mon poste de gérant de la société RESIDENCE DU CLOPP S.à r.l.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

MARQUES Carlos.

Référence de publication: 2008097507/1133/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Didi Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.235.250,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 76.545.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008097501/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11741. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**IBC Ugod Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 140.467.

**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by Mr. Antonio Intini, employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 15th 2008.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 15th 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holders, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "IBC Ugod Luxembourg S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January of each year and shall end on 31 December the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on 2nd Monday of April of each year at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- "LANNAGE S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
2.- "VALON S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares . . . . .	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", société anonyme, 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing proxy holders, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par Monsieur Antonio Intini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2008.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels mandataires, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "IBC Ugod Luxembourg S.A.". Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille d'euros (500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier Alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2.- "VALON S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
TOTAL: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des mandataires des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes mandataires des parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les mandataires des parties comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. INTINI, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9666. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008097020/239/335.

(080111628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

### **AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.471.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifteenth of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.



THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 12, rue Leon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.615, here represented by, Thibaut PARTSCH, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 14th 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S. à r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand British pounds (GBP 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 25,124 (exchange rate (median price) on July 15th, 2008: GBP 1.- = EUR 1.2562).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Phil Garling, manager, born on 8 October 1953 in Sydney (Australia), with professional address at Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australia;
  - Mr. Rob Gregor, manager, born on 29 May 1969 in Griffith (Australia), with professional address at 4th floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and
  - Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands), with professional address at 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S. à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.615, ici représentée par Thibaut PARTSCH, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille livres (GBP 20.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S. à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille livres (GBP 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 25.124 (taux de change (median price) du 15 juillet 2008: GBP 1,- = EUR 1,2562).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Phil Garling, gérant, né le 8 octobre 1953 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 13<sup>ème</sup> niveau, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australie;

- M. Rob Gregor, gérant, né le 29 mai 1969 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre;

- M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Partsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 juillet 2008. LAC/2008/29955. — Reçu cent vingt-cinq euros soixante-dix cents Eur 0,5% = 125,70.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008097025/5770/412.

(080111698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

### **ProLogis UK CCLXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.511.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 9 July 2008,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

#### **Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "ProLogis UK CCLXVI S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.



**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## **Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

## **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

#### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000 (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mil huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "ProLogis UK CCLXVI S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

*Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

*Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, LAC/2008/29847. — Reçu soixante-deux euros soixante-dix cents à 0,5%: 62,70 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008097012/220/273.

(080112315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Mageco Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.723.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097365/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Phil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 53.818.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 09 juillet 2008*

- La démission de Monsieur Toby Herkrath de son mandat de gérant technique est acceptée.

- Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30/10/1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange est nommé en tant que gérant technique de la société en remplacement de Monsieur Toby HERKRATH.

Certifié sincère et conforme

Pour Phil S. à r.l.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097533/696/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008097500/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11745. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**M.R. & A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.578.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097534/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12338. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Blu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.385.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2008*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008097557/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07859. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Etini Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.002.

*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008*

*1<sup>ère</sup> Résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de l'Administrateur sortant:

- Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, demeurant professionnellement au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Il poursuivra le mandat de l'Administrateur sortant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Cette nomination devra être soumise lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/08.

*Pour ETINI INVEST S.A.*

*Signatures*

*Administrateurs*

Référence de publication: 2008097868/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10188. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**HEVAF LS 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. HEVAF Grafton Residential S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.567.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEVAF Master C S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 123.573, here represented by Cintia PROCACI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 14th, 2008.

This proxy, signed "ne varietur", by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "HEVAF Grafton Residential S. à r.l.", having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg of May 30th, 2007,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1522 dated July 21st, 2007. The by-laws have not yet been amended since.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting if the following:

1. Change of the company's name into HEVAF LS 17 S. à r.l.;
2. Amend and restart the article of Association of the Company;
3. Appointment of Class A and class B Managers.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the company's name into HEVAF LS 17 S. à r.l.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides subsequently to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The Company will have the name of HEVAF LS 17 S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Partner resolved to completely modify the articles of association of the Company so as to read as follows:

**"Chapter I - Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Formation.** There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of "HEVAF LS 17 S. à r.l."

**Art. 3. Registered Office.** The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

**Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of, Hines European Value Added Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines Fund Management Company I S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund and to companies in which Hines Fund Management Company I S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.



The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

## Chapter II - Capital, shares

**Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into one hundred twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Authorised Capital.** The authorised capital of the Company is set at two million and five hundred thousand Euros (€ 2,500,000), divided into twenty-five hundred thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Memorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

**Art. 9. Indivisibility of Shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 11. Variation of the Issued capital.** The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

## Chapter III - Managers

**Art. 13. Managers.** The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

**Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes.** Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by Videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 15. Delegation of Powers.** With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or in) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Liability of a Manager.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

#### Chapter IV - Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder HEVAF Master C S.à r.l., whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines Fund Management Company I S.à r.l. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines Fund Management Company I S.à r.l..

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

#### Chapter V.- Financial year, allocation of profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 24. Adoption of annual accounts.** At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

**Art. 25. Allocation of Profits.** Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

#### Chapter VI - Dissolution, liquidation

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

#### Chapter VII - Various

**Art. 27. Independent auditor.** The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law."

#### Fourth resolution

The Sole Partner resolves proceed to the following appointments:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- B Manager - David Scott Braaten, a US Citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEVAF Master C S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.573, ici représentée par Cintia PROCACI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "HEVAF Grafton Residential S. à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1522 du 21 juillet 2007. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

III. La partie comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination de la Société en HEVAF LS 17 S. à r.l.;
2. Modification et refonte complète des statuts de la Société;
3. Nomination Gérants A et de Gérants B.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale en HEVAF LS 17 S.à r.l.

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société aura la dénomination HEVAF LS 17 S.à r.l.»

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

#### «Chapitre I<sup>er</sup> - Forme sociale, dénomination, siège social, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale, Définitions.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

**Art. 2. Dénomination.** La Société adopte la dénomination «HEVAF LS 17 S. à r.l.».

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines European Value Added Fund, un fonds commun de placement établi en droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines Fund Management Company I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines Fund Management Company I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

## Chapitre II.- Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en cent vingt cinq (125) d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2,500,000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100)

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 11. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III.- Gérants

**Art. 13. Gérants.** La Société sera gérée et administrée par un «Gérant A» et deux «Gérants B», associés ou non (ci-après dénommé le «Gérant» ou ensemble dénommés les «Gérants»).

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider d'une compensation pour chaque Gérant

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois.

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

**Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès-Verbal.** Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;

- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision.

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Responsabilité d'un Gérant.** Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.



#### Chapitre IV.- Assemblées des associés

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, HEVAF Master C S.à r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines Fund Management Company I S.à r.l.. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines Fund Management Company I S.à r.l.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

#### Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 24. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 27. Réviseur d'entreprises.** La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 28. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.
- Gérant B - M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro carte d'identité le 590-6873745-60, et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Procaci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. LAC/2008/30080. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008097936/5770/624.

(080112847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.340.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2008 que le gérant suivant a démissionné:

- Monsieur Geoffrey Henri gérant de catégorie B avec effet au 4 juin 2008.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 17 juin 2008:

- Monsieur James Helton, né le 26 février 1967 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement au 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH (Grande-Bretagne), en tant que gérant de catégorie A, en remplacement de Monsieur Robert Whitton;

- Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Lefkosia Nicosia (Chypre), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry;

- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Britanniques), demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry.

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- Mr. James Elton, gérant de catégorie A;

- Mrs. Candace Valiunas, gérant de catégorie A;

- Mr. François Pfister, gérant de catégorie B;

- Mr. Stef Oostvogels, gérant de catégorie B;

- Mr. Russell Perchard, gérant de catégorie B;

- Mr. Costas Constantinides, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008097867/1035/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07898. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Enex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 21.560.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire) du 14 mai 2008*

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

1. Monsieur Francis WEISGERBER, ingénieur, né à Dudelange, le 2 mars 1955 (Matricule No. 1955/0302/198), demeurant à L-2670 Luxembourg 21, boulevard de Verdun, administrateur-délégué

2. Madame Andrée DICHTER, juriste, née à Esch/Alzette, le 20 mars 1967 (Matricule No. 1967/0320/149), demeurant à L-2670 Luxembourg 21, boulevard de Verdun.

3. Monsieur Fernand DICHTER, fonctionnaire d'Etat en retraite, né à Esch/Alzette, le 22 février 1940 (Matricule No. 1940/0222/153), demeurant à L-4033 Esch/Alzette 26, rue Nic. Biever en remplacement de Monsieur Tom WEISGERBER, employé d'Etat, demeurant à L-1834 Luxembourg 21, rue Jean Pierre Koltz.

leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Francis WEISGERBER / Andrée DICHTER / Fernand  
DICHTER.

Référence de publication: 2008097875/619/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Marc LECUIT, civil law notary residing at Mersch.

**THERE APPEARED:**

Signum Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under B. 119057 (the "Sole Shareholder"),

there represented by Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of "AI Global Strategies S.A.", having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg under number B 138379, and incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary, on 28 April 2008 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 19 May 2008, number 1202 (the "Company").

The share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by eight hundred (800) "A" ordinary shares with a nominal value of one Euro and twenty five cent (EUR 1.25) each and twenty four thousand (24,000) "B" ordinary shares with a nominal value of one Euro and twenty five cent (EUR 1.25) each.

The appearing party representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three million one hundred ninety thousand five hundred and seventy five euro (EUR 3,190,575) so as to bring the Company's share capital from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.00) to three million two hundred twenty one thousand five hundred seventy five euro (EUR 3,221,575) by the creation and issue of one million two hundred eighty six thousand six hundred (1,286,600) new "A" ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) and one million two hundred sixty five thousand eight hundred and sixty (1,265,860) new "B" ordinary shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty five cents) each, with a share premium of three hundred fifty seven thousand and five hundred eighty eight euro (EUR 357,588).

*Second Resolution*

The Sole Shareholder declares to and subscribes for one million two hundred eighty six thousand six hundred (1,286,600) new "A" ordinary shares for an amount of one million six hundred and eight thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,608,250) and one million two hundred sixty five thousand eight hundred and sixty (1,265,860) new "B" ordinary shares for an amount of one million five hundred eighty two thousand three hundred and twenty five euro (EUR 1,582,325) and with a share premium in the total amount of three hundred fifty seven thousand and five hundred and eighty eight euros (EUR 357,588) to be attached to the "B" ordinary shares.

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of three million five hundred forty eight thousand one hundred and sixty three euro (EUR 3,548,163.00) has been made available to the Company.

#### *Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 3 paragraph 3.1 and paragraph 3.8 of the Articles, which shall now read as follows:

##### **Art. 3. paragraph 3.1.**

"3.1. The issued share capital of the Company is fixed at EUR 3,221,575 (three million two hundred twenty one thousand five hundred seventy five euro) divided into 1,287,400 (one million two hundred eighty seven thousand four hundred) "A" Ordinary Shares of EUR 1.25 (one euro and twenty five cents) each and 1,289,860 (one million two hundred eighty nine thousand eight hundred and sixty) "B" Ordinary Shares of EUR 1.25 (one euro and twenty five cents) each, which have been fully paid in."

##### **Art. 3. paragraph 3.8.**

"3.8. Except as otherwise provided in this Article 3, in the event of new Shares being issued, each existing holder of Shares shall have a preferential right to subscribe for them in proportion to his existing holding of such Shares. In the event of new Shares of only one class of Shares being issued, the preferential right of the holder of Shares of the other class or classes of Shares may not be exercised until after that right has been exercised by the holder of the Shares of the class in which new Shares are issued. Any such preferential rights may be limited or excluded by a resolution of the general meeting of shareholders, provided that such limitation or exclusion shall in each case apply to only one particular issue of Shares."

#### *Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, in accordance with article 14 of the Articles, Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg as external auditor (réviseur d'entreprises) for a period of six (6) years.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-one thousand Euro (EUR 21,000).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

#### **A COMPARU:**

Signum Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.119057 (l'"Associé Unique"),

représentée ici par Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le fondé de pouvoir de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Cette comparante est l'Associée Unique de AI Global Strategies S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138379 et constituée selon un acte du notaire instrumentaire du 28 avril 2008 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (le "Mémorial C") du 19 mai 2008, numéro 1202 (la "Société").

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représentés par huit cents (800) actions ordinaires "A" ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et par vingt quatre mille (24.000) actions ordinaires "B" ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 3.190.575) afin de le faire passer de son montant initial de trente et

un mille euros (EUR 31.000,-) à trois millions deux cent vingt et un mille cinq cent soixante quinze euros (EUR 3.221.575) en émettant un million deux cent quatre-vingt-six mille six cents (1.286.600) nouvelles actions ordinaires "A" ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cent (EUR 1,25), un million deux cent soixante cinq mille huit cent soixante (1.265.860) nouvelles actions ordinaires "B" ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25), avec paiement d'un montant de trois cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 357.588) lequel représente la prime d'émission à payer pour les actions ordinaires "B".

#### *Seconde Résolution*

L'Associé Unique déclare souscrire et souscrit un million deux cent quatre-vingt-six mille six cents (1.286.600) nouvelles actions ordinaires "A" pour un montant d'un million six cent huit mille deux cent cinquante euros (EUR 1.608.250) et un million deux cent soixante cinq mille huit cent soixante (1.265.860) nouvelles actions ordinaires "B" pour un montant d'un million cinq cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt cinq euros (EUR 1.582.325), et avec un paiement d'un montant total de trois cent cinquante sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 357.588) lequel représente la prime d'émission à payer pour les actions ordinaires "B".

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de trois millions cinq cent quarante huit mille cent soixante trois euros (EUR 3.548.163) se trouve à la disposition de la Société.

#### *Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 paragraphe 3.1 et paragraphe 3.8 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

##### **Art. 3. paragraphe 3.1.**

"3.1. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 3.221.575 (trois millions deux cent vingt et un mille cinq cent soixante quinze euros) représenté par 1.287.400 (un million deux cent quatre-vingt sept mille quatre cent) Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et 1.289.860 (un million deux cent quatre-vingt neuf mille huit cent soixante) Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, intégralement libérée."

##### **Art. 3. paragraphe 3.8.**

"3.8. Sauf stipulation contraire contenue dans le présent par l'Article 3, en cas d'émission des Actions nouvelles, chaque actionnaire existant doit avoir un droit préférentiel pour souscrire en proportion des actions existantes détenues dans la société. En cas d'émission d'Actions nouvelles dans une seule catégorie d'Actions, l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires de l'autre catégorie ou des autres catégories d'Actions existantes n'intervient qu'après l'excise de ce droit préférentiel par les actionnaires de la catégorie d'Actions dans laquelle les nouvelles Actions sont émises. Chacun de ces droits préférentiels peut être limité ou exclu par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu que telle limitation ou exclusion doit dans chaque cas s'appliquer à une seule émission particulière."

#### *Quatrième Résolution*

Conformément à l'Article 14 des Statuts, l'Associé Unique décide de nommer Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour une durée de six (6) ans.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ vingt et un mille euros (21.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MEHRSHAHI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2008, MER/2008/1263. — Reçu dix-sept mille sept cent quarante euros quatre-vingt-deux cents à 0,5% = 17.740,82 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juillet 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008097924/243/150.

(080112707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Copeco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 37.017.

*Constatation de cession de parts sociales*

Les associés de la société COPECO S.à.r.l., ont constaté, à l'unanimité, que suite à une cession de parts sociales sous seing privé signée par les parties intéressées et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social se répartit désormais comme suit:

COSTANTINI GROUP S.A., ayant son siège à L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl: quatre-vingt dix sept parts sociales . . . . .	87
Isabelle COSTANTINI, employée privée, demeurant à L-1637 Luxembourg, 36, rue de Goethe: treize parts sociales . . . . .	13

Luxembourg, le 21/12/2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008098154/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 23.299.

*Extrait des délibérations du Conseil d'administration en sa séance du 29 février 2008*

*Conseil d'Administration*

1. Démission-Cooptation

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Claude Renaud de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration, et ce en date du 21 février 2008.

Le conseil coopte aux fonctions d'administrateur, en vue de pourvoir à son remplacement, Monsieur Tim Albertsen, de nationalité danoise, ayant son domicile sis Tonysvej 26, 2920 Charlottenlund, Danemark, et ce pour la durée restant à courir au titre du mandat de Monsieur Jean-Claude Renaud. Cette nomination prend effet dès ce jour jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui la confirmera définitivement. Monsieur Tim Albertsen exercera son mandat à titre gratuit.

2. Nomination du Président du Conseil d'administration

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Degand en qualité de Président du Conseil, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Renaud, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard DE BOCK / Bruno ARNOULD

Administrateur /Administrateur

Référence de publication: 2008098150/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Ristretto Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 101.669.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 30 juin 2008*

L'associé unique de Ristretto Managers S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

\* Louis Godinot, gérant A;

\* Luxembourg Corporation Company S.A., gérant B;

- de nommer les gérants suivants avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

\* gérants de catégorie A:

- Mr. Blair Thomson, né le 14 octobre 1971 à Dunedin, Nouvelle-Zélande, demeurant professionnellement au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni;

\* gérants de catégorie B:

- Mr Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Mr Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008098143/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Logo-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 109.289.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 25 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

*Pour LOGO-IMMO S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008098004/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**MCMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.033.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 27 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.



- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.  
Luxembourg, le 27 juin 2008.

*Pour MCMS S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008098026/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Eider, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 59.088.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 30 juin a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

*Pour EIDER, Société Anonyme Holding*

Signature

Référence de publication: 2008098003/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques, Société Anonyme.**

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

R.C.S. Luxembourg B 109.537.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 10 juin 2008*

*Première résolution*

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature unique de Mme Miranda Bergmans, née le 9 avril 1968 à Halle en Belgique, demeurant à L-9456 Hoesdorf.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Mr. Bruce Hazard dénommé comme administrateur-délégué dans l'assemblée générale du 27 juin 2005. Mr Bruce Hazard aura désormais les fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour copie conforme

Miranda Bergmans

*L'administrateur délégué*

Référence de publication: 2008097826/1029/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Gedefina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097827/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11401. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Nic Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 130.732.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097825/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11399. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Oikopolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 62.528.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097840/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Oracle Real S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 122.990.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098340/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11847. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Holingest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 58.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098342/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11844. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Solania Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 65.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098339/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11851. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 65.224.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098343/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11831. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Sixt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 132.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008098317/242/12.

(080112921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Dauphin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7241 Luxembourg, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 74.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008098315/202/12.

(080112934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Financial Belt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 83.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098347/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11839. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Holingest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 58.642.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098341/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11845. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Progene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 75.903.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008098338/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11850. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**V.V.C. Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.694.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mai 1994, acte publié au Mémorial C no 363 du 28 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour V.V.C. HOLDING GMBH*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098320/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10332. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.623.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1802 du 24 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DUSE II S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098321/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10333. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, avec le rapport signé du commissaire aux comptes, relatif aux comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008098325/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12754. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

---

**Comit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 137.243.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "Comit AG", mit Sitz in CH-8004 Zürich, Pflanzschulstrasse 7, eingetragen im Handelsregister von Zürich unter der Nummer CH-170.3.022.131-2,

hier vertreten durch Herrn Georges THINNES, Steuerberater, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COMIT LUXEMBOURG S.à r.l." mit Sitz in L-5365 Münsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137243, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 792 vom 2. April 2008.

- Dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist und dass sie folgende Beschlüsse genommen hat:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Münsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, nach L-1259 Senningerberg, 13-15 Z.I. Breedewues, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt, den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist Senningerberg."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundertdreißig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THINNES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2008. Relation GRE/2008/3044. - Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008097923/231/44.

(080112952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**Les Favorites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.016.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société à responsabilité limitée Favorite Investment s.à r.l. avec siège à L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey, inscrite au RCSL sous le numéro B 138.314,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1298 du 28 mai 2008 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

Ici représentée par sa gérante et associée unique: Madame Carine MICHEL, commerçante, demeurant à L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey,

Nommée gérante unique aux termes de l'assemblée générale tenue consécutivement à la constitution et publiée comme dit ci-avant.

Laquelle société comparante, après avoir établi au moyen de contrats de cession sous seing privé qu'elle détient toutes les 26 parts de la société à responsabilité limitée LES FAVORITES s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey, inscrite au RCSL sous le numéro B 93.016,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 508 du 10 mai 2003,

et après avoir déclaré que les statuts n'ont pas encore été modifiés;

s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

#### *Parts sociales*

L'assemblée générale prend acte de la cession par Monsieur Eric STAEL et par Madame Carine MICHEL de leurs treize (13) parts respectives de la société LES FAVORITES s.à r.l. à la société Favorite Investment s.à r.l., pour laquelle accepte sa gérante Madame Carine MICHEL, préqualifiée.

Dès lors, l'article 6 des statuts est remplacé par ce qui suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille Euros (Eur 13.000,-) divisé en vingt-six parts (26) sociales de cinq cents Euros (Eur 500,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.»

#### *Intervention*

Pour autant que de besoin, Madame Carine MICHEL, considérée cette fois-ci en sa qualité de gérante de la société LES FAVORITES s.à r.l. est à l'instant intervenue et a déclaré expressément agréer aux termes des présentes et accepter la cession de parts ci-dessus relatée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Michel, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2112. — Reçu douze euros. 12,- €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008097922/225/46.

(080112760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

### **ASA Finance & Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.003.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Sam RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008097873/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03365. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080113343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

**MS Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.874.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2008*

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER et Monsieur Domenico SCARFO ont démissionné de leur mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Cristiano FALCONI demeurant Via Campione 54, CH-6816 Bissone, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

*Pour la société*

FBK, BENOY KARTHEISER management  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008097719/510/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080112249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Forges S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.803.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2008*

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Gabrielle TRIERWEILER et Monsieur Domenico SCARFO ont démissionné de leur mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Cristiano FALCONI demeurant Via Campione 54, CH-6816 Bissone, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

*Pour la société*

FBK, BENOY KARTHEISER management  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008097721/510/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080112253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.